



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pigeons de concours

Question écrite n° 121119

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs de pigeons. En effet, ces derniers ont subi des situations financières extrêmement difficiles durant la crise de la grippe aviaire. Certains élevages ne parviennent toujours pas à retrouver un équilibre financier satisfaisant. Un schéma d'arrêt d'activité avec indemnisation a été proposé et répond pleinement aux attentes de certains éleveurs. Cependant, contrairement à ce qui leur avait été dit, aucun élément supplémentaire ne leur a été donné en janvier dernier. C'est pourquoi il lui demande si cette mesure est toujours envisagée et sous quels délais.

Texte de la réponse

La situation des éleveurs de pigeons a été lourdement affectée par la crise de l'influenza aviaire. La baisse de consommation de viandes de volaille en France entre les mois de novembre 2005 et avril 2006 et les fermetures d'une partie de nos marchés à l'export ont eu des conséquences économiques importantes sur l'ensemble de la filière. Des mesures de soutien à la filière ont été prises dès le mois de novembre 2005, notamment les aides « de minimis » en faveur des éleveurs de volaille de chair dont les éleveurs de pigeons ont pu bénéficier. En outre, afin de venir en aide aux éleveurs les plus touchés par la crise, un dispositif national d'aide à la cessation volontaire, totale ou partielle, de l'activité d'élevage de pigeons de chair a été notifié à la Commission européenne au mois de septembre dernier. À la suite de cette notification, les services de la Commission européenne ont demandé des précisions en novembre 2006 et mars 2007. Les représentants de cette filière ont été consultés afin de répondre précisément à ces questions. La Commission n'a pas encore apporté de réponse définitive à cette demande d'aide.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121119

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3051

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4414